



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 25077

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le caractère obligatoire de l'adhésion des masseurs-kinésithérapeutes à un ordre professionnel. Dans plusieurs réponses à des questions écrites, Mme la ministre a fait valoir que l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes affichant une proportion de professionnels inscrits au tableau très élevée, situation liée au caractère majoritairement libéral de ces professions, il n'y avait plus lieu de rendre facultative l'adhésion à l'ordre professionnel. Pourtant plusieurs objections sont encore formulées : ce sont les qualifications *via* les diplômes d'État qui devraient conférer le droit d'exercer ; est aussi contesté un pouvoir disciplinaire jugé parfois exorbitant sur les professionnels ; par ailleurs la pertinence d'une telle structure est interrogée concernant les professionnels exerçant à titre salarié. Elle lui demande sa position sur le maintien d'une obligation d'adhésion à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes en tenant compte à la fois des objections encore formulées et des décisions qui sont ou vont être prises.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable au maintien d'une obligation d'adhésion à l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Permettre une adhésion facultative pourrait empêcher l'ordre d'exercer les missions de service public, notamment ses missions déontologiques et disciplinaires. De plus, l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes ne serait plus compétent pour contrôler le respect par tous, des règles professionnelles applicables aux professionnels quel que soit leur mode d'exercice. Par ailleurs, rendre l'adhésion facultative constituerait une rupture d'égalité vis-à-vis des autres ordres professionnels dans le champ de la santé mais également au-delà (architectes, avocats...).

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25077

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4293

**Réponse publiée au JO le :** [5 janvier 2016](#), page 55